

COMMUNE DE BELMONT-LUTHEZIEU

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2017

Présents : Mrs et Mmes P. GODET, J.F. MARTINE, N. VIOLLET, E.BLANC, C. BOUVARD, S. MACRE, D. PORTERET, H.REYNAUD, Z. FOURNIER, F. HINDERSCHIETT, M. VENIN (arrivée 20h45), L. PITTNER, C.RENARD,

Absent excusé : F.PRAS (donne pouvoir à JF MARTINE)

Secrétaire de séance : Clair RENARD

1-Lecture et approbation du précédent compte-rendu

Le précédent compte-rendu du 20 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité

2- Délibérations

- Dissolution de la Communauté de Communes du Valromey

Madame le Maire donne connaissance du projet de délibération qui détermine les conditions de la dissolution de la communauté de communes du Valromey (CCV). Celui-ci détermine les modalités de répartition des biens (meubles et immeubles), des contrats et du personnel. L'arrêté préfectoral en date du 19/12/2016 porte création d'un syndicat à vocation multiple (SIVOM), celui-ci se substitue à la CCV, lui sont donc transférés :

- L'ensemble des biens (meubles et immeubles),
- L'ensemble des contrats en cours,
- L'excédent de trésorerie

Concernant le personnel, deux agents sont transférés à la communauté de communes de Bugey Sud avec une mise à disposition du SIVOM pour quelques heures. Cinq autres agents sont transférés au SIVOM dans les conditions de statuts et d'emplois qui sont les leurs.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord sur les modalités de liquidation proposées.

- Validation de l'attribution des compensations dans le cadre de l'intégration à Bugey Sud

Madame le Maire rappelle que l'intégration à la communauté de communes de Bugey Sud se traduit par un transfert de compétences (communales et intercommunales) et donc de charges. Ces charges viennent en déduction de la fiscalité transférée et reversée aux communes. La CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées), a rendu un rapport adopté à l'unanimité le 19 janvier 2017. Ce dernier fait apparaître le montant de l'attribution de compensation (AC) que les communes devront reverser à l'intercommunalité pour l'année 2017. Pour la commune de Belmont-Luthézieu, l'A.C s'élève à 29 186 €, versée mensuellement par douzième.

Les A.C pourront faire l'objet d'un réajustement en septembre 2017, après quoi elles deviendront définitives.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le rapport CLECT et le montant de l'attribution de compensation pour l'année 2017.

- **Durée d'amortissements des travaux réalisés par le SIEA (armoires de commande, poste SAMONOD et horloges astronomiques)** –Madame le Maire explique que les travaux ci-dessus énoncés sont terminés (programme de 2012 à 2015 pour un montant total de 12 334.49 € et qu'il convient de prendre une délibération pour en fixer la durée d'amortissements.

Vote à l'unanimité pour amortir ces dépenses sur 5 ans.

- **Proposition des coupes et programme des travaux 2017, forêt communale de Belmont-Luthézieu** Madame le Maire explique qu'une réunion avec l'agent ONF, Monsieur BARGOT, et en présence des membres de la commission forêt a eu lieu en mairie le mardi 17 janvier 2017.

Madame le Maire informe que les ventes 2016 ont été conformes aux prévisions soit 45 552 €, somme à laquelle 7320 € de dépenses (travaux de dégagement) sont à soustraire. Pour l'année 2017 et sur proposition de l'agent ONF le conseil municipal décide à l'unanimité de valider le programme de coupe suivant : 350m³ de résineux dans la parcelle 5 de Bioléaz et 200m³ de chablis sur diverses parcelles à Bioléaz, pour une recette attendue de 20 000 € environ.

Concernant les travaux, le conseil municipal décide de retenir les travaux sylvicoles subventionnés dans les parcelles 4 à Bioléaz, 8 et 10 à Belmont. Les travaux de maintenance (marquage parcellaire) non subventionnés seront réalisés par les agents communaux.

Madame le Maire informe que le document d'aménagement forestier de la forêt de Belmont-Luthézieu va arriver à expiration à la fin de l'année. Un nouveau plan sur 20 ans sera alors défini en concertation avec les agents de l'ONF. Afin de faciliter la gestion de ce plan, l'ONF suggère de tenter de faire disparaître les sections de Champdossin et Massignieu en transférant les propriétés à la commune, afin qu'il n'y ait plus qu'une propriété unique. Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour entamer cette démarche déjà réalisée pour Bioléaz.

Les membres de la commission forêt se réuniront le mardi 25 avril à 18 heures afin de réfléchir à la mise en conformité de notre pratique de l'affouage par rapport au code forestier qui encadre cette pratique séculaire.

3- Commissions

Le vote des budgets étant fixé au 15 avril 2017, il convient de réunir les différentes commissions pour en assurer une meilleure préparation. Le planning suivant est arrêté :

Commission travaux : vendredi 10 mars – 18 heures

Commission environnement : jeudi 16 février – 20 heures

Commission finances : jeudi 16 mars – 20 heures

4- Terrains

Madame le Maire rappelle que Mme REDOUX, propriétaire d'un chalet à Massignieu, rue des Chalets, lotissement lieu-dit « En Préceya » avait manifesté l'année dernière son intérêt dans l'achat d'une parcelle communale (495 m² environ) afin d'y implanter un garage. Ce terrain, en continuité de sa parcelle a fait l'objet d'une division parcellaire, la surface concernée est d'environ 300 m² de plat et 195 m² de pente (traversé par une canalisation). Lors d'une récente entrevue avec l'intéressée, une proposition de prix à 15000 €, soit 30 €/M² a été formulée par le futur acquéreur. Le conseil municipal à l'unanimité, accepte cette proposition de Mme REDOUX et autorise Madame le Maire à signer les actes notariés nécessaires à cette vente.

5-Questions diverses :

-Une réflexion est abordée concernant l'état du local dans lequel l'association La Croix Rouge stocke son matériel. En effet, l'humidité et les odeurs liées aux canalisations vétustes le rendent insalubre. Il est envisagé de procéder à des réparations et plus largement de réfléchir à un projet d'aménagement de ces locaux avec ou sans préau pouvant répondre à des besoins de stockage, d'accueil du public... La commission « salle polyvalente » étudiera la faisabilité de ce projet.

Le conseil municipal s'inquiète également de l'ancienne fruitière située au hameau de Massignieu dont la toiture entre autre est en piteux état. Il est proposé de réfléchir à sa mise en vente. Madame VIOLLET informe le conseil municipal que sa famille pourrait être intéressée par ce bien. Le conseil municipal décide de demander une estimation à l'agent immobilier de l'étude DOGNETON à Artemare moyennant la somme de 150 €.

Madame le Maire donne lecture d'un courrier reçu en Mairie de la part de l'association La Croix Rouge qui informe d'une campagne de sensibilisation auprès du grand public à Belmont-Luthézieu. En effet, pour pouvoir continuer à agir, l'association mène cette campagne étant à la recherche de soutiens réguliers. Entre le 27 février et jusqu'au 25 mars 2017, à raison de 3 jours maximum sur cette période, ils iront à la rencontre des personnes à leur domicile

-Henri REYNAUD remercie la Mairie et les agents techniques pour leur prompt intervention sur la portion du chemin de Rajan rendue dangereuse par la neige et le verglas. Il souligne la nécessité de continuer à faire preuve de vigilance sur les passages particulièrement exposés en cette période de grand froid. Madame le Maire rappelle que les agents techniques interviennent depuis 10 jours quotidiennement pour saler et gravillonner les routes de la commune. Monsieur MACRE explique que les conditions de grand froid rendent quelques fois ces interventions inefficaces sur les endroits les moins exposés au soleil et où la circulation est peu importante (mauvaise pénétration du sel). Les élus comme les riverains sont appelés à signaler les lieux pouvant présenter un danger pour les véhicules ou piétons.

Séance est levée à 21h45

Le Maire

Pauline GODET

